



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-693

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France / Délégation Départementale de Paris

75-2023-12-07-00001 - Arrêté n°2023-DD75-061 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) (3 pages) Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État

75-2023-12-07-00005 - GS - Arrêté modificatif modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2023-07-17-00019 du 17 juillet 2023 décernant la médaille d'honneur du travail pour la promotion du 14 juillet 2023 (2 pages) Page 7

75-2023-12-07-00004 - NS - Arrêté modificatif modifiant l'arrêté n° 75-2023-07-17-00019 du 17 juillet 2023 décernant la médaille d'honneur du travail pour la promotion du 14 juillet 2023 (2 pages) Page 10

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-11-24-00011 - Arrêté n° DOM 2023166 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale pour la société NAHUM EXPERTISES (2 pages) Page 13

75-2023-11-29-00012 - Arrêté n° DOM 2023171 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 16

75-2023-11-23-00003 - Liste des arrêtées à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementales de vidéoprotection (18 pages) Page 19

Préfecture de Police / Direction des transports et de la protection du public

75-2023-11-29-00011 - Arrêté n° DOM 2023170 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 38

75-2023-11-24-00010 - Arrêté n° DOM 2023165 du 24 NOVEMBRE 2023 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 41

75-2023-11-29-00010 - Arrêté n° DOM 2023169 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 44

75-2023-12-06-00007 - Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1230 du 6 décembre 2023 Portant habilitation dans le domaine funéraire (4 pages) Page 47

75-2023-12-06-00008 - Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1435 du 6 décembre 2023 Portant habilitation dans le domaine funéraire (4 pages) Page 52

75-2023-12-07-00006 - Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1436 du 7 décembre 2023 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire (3 pages) Page 57

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2023-12-07-00001

Arrêté n°2023-DD75-061 portant modification
de la composition du conseil de surveillance du
Centre hospitalier universitaire Assistance
Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2023-DD75-061

**portant modification de la composition du Conseil de surveillance
du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret n°2010-361 du 08 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n°DS-2023-001 du 26 janvier 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris ;
- VU** Les arrêtés n°DOS-2022/3144, n°2023-DD75-001 et n°2023-DD75-006 portant modification de la composition du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- VU** La délibération n°2023 R26 du Conseil de Paris en date du 21 novembre 2023, désignant Madame Anne-Claire BOUX en remplacement de Madame Anne SOUYRIS, en qualité de représentante du Conseil de Paris au sein du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- VU** Le courrier de Madame Valérie HONG en date du 13 novembre 2023, nommant Monsieur Olivier CAMMAS en remplacement de Madame Rose May ROUSSEAU, en qualité de représentant des organisations syndicales au sein du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (Union Syndicale CGT) ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Le 1° de l'article 2 de l'arrêté n°2023-DD75-006 du 8 juin 2023 est modifié comme suit :
- Madame Anne-Claire BOUX, représentante du Conseil de Paris.

ARTICLE 2 : Le 2° de l'article 2 de l'arrêté n°2023-DD75-006 du 8 juin 2023 est modifié comme suit :

Monsieur Olivier YOUINOUE et Monsieur Olivier CAMMAS, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

ARTICLE 3 : Suite à ces modifications, le conseil de Surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, est composé des membres ayant voix délibérative suivants :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris ;
- Madame Anne-Claire BOUX, représentante du Conseil de Paris ;
- Monsieur Patrick OLLIER, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du ressort de l'établissement (pour l'AP-HP : Métropole du Grand Paris)
- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine principal département d'origine des patients autres que le département siège de l'établissement
- Monsieur Vincent ROGER, représentant du Conseil Régional Ile-de-France ;

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Madame Sandra DI BONA, représentante de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques;
- Monsieur le Professeur Bernard GRANGER et Monsieur le Docteur Christophe TRIVALLE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Olivier YOUINOUE et Monsieur Olivier CAMMAS, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives ;

3° en qualité de personnalités qualifiées :

- Madame le Docteur Michèle GRANIER et Madame le Docteur Marie-Laure ALBY, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé;
- Monsieur Alain OLYMPIE et Madame Suzette FERNANDES, représentants des usagers désignés par le préfet d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- Monsieur Laurent EL GHOZI, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de Paris.

ARTICLE 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 5 :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 7 décembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
Le Directeur de la Délégation
départementale de Paris

SIGNÉ

Tanguy BODIN

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2023-12-07-00005

GS - Arrêté modificatif modifiant l'arrêté
préfectoral n ° 75-2023-07-17-00019 du 17 juillet
2023 décernant la médaille d'honneur du travail
pour la promotion du 14 juillet 2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
SRE / BDI / décorations**

Paris le 7 décembre 2023

**Arrêté modificatif n°
modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2023-07-17-00019 du 17 juillet 2023
décernant la médaille d'honneur du travail pour la promotion du 14 juillet 2023**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2020-07-02-004 du 2 juillet 2020, modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2020-02-27-002 du 27 février 2020 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2023-07-17-00019 du 17 juillet 2023 décernant la médaille d'honneur du travail pour la promotion du 14 juillet 2023 ;

VU la demande dématérialisée de médaille d'honneur du travail émise par Madame Stéphane GUIGNIER, sur le site « *démarches simplifiées* », le 12 décembre 2022, par laquelle elle sollicitait les échelons « *argent* » et « *vermeil* » de cette distinction destinée à récompenser l'ancienneté des salariés du secteur privé, alors qu'en raison de la profession de son employeur, il lui appartenait de prétendre à l'échelon « *or* » de la médaille d'honneur agricole ;

CONSIDÉRANT que, suite à cette erreur, Madame Stéphane GUIGNIER s'est vu attribuer, indûment, les échelons « *argent* » et « *vermeil* » de la médaille d'honneur du travail, à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 ;

Tél standard : 01 82 52 40 00

Site internet : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

5 rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 75-2023-07-17-00019 du 17 juillet 2023 susvisé, décernant la médaille d'honneur du travail, pour la promotion du 14 juillet 2023, est modifié comme suit :

. le nom de Madame Stéphane GUIGNIER est supprimé de la liste des récipiendaires de la promotion du 14 juillet 2023.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Signé Marc GUILLAUME

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2023-12-07-00004

NS - Arrêté modificatif modifiant l'arrêté
n° 75-2023-07-17-00019 du 17 juillet 2023
décernant la médaille d'honneur du travail pour
la promotion du 14 juillet 2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
SRE / BDI / décorations**

Paris le 7 décembre 2023

**Arrêté modificatif n°
modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2023-07-17-00019 du 17 juillet 2023
décernant la médaille d'honneur du travail pour la promotion du 14 juillet 2023**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2020-07-02-004 du 2 juillet 2020, modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2020-02-27-002 du 27 février 2020 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2023-07-17-00019 du 17 juillet 2023 décrétant la médaille d'honneur du travail pour la promotion du 14 juillet 2023 ;

VU la demande dématérialisée de médaille d'honneur du travail émise par Madame Sophie NICOD sur le site « *démarches simplifiées* », le 4 avril 2023, par laquelle elle sollicitait l'échelon « *argent* » de cette décoration en indiquant, suite à une erreur de saisie, résider dans le département de Paris au 9 rue de l'Église dans le 15^{ème} arrondissement alors qu'elle résidait dans le département de la Haute-Saône au 9 rue de l'Église à Vesoul ;

CONSIDÉRANT que, suite à cette erreur de saisie, Madame Sophie NICOD s'est vu attribuer, indûment, l'échelon « *argent* » de la médaille d'honneur du travail dans le département de Paris, à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 ;

Tél standard : 01 82 52 40 00

Site internet : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

5 rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 75-2023-07-17-00019 du 17 juillet 2023 susvisé, décernant la médaille d'honneur du travail, pour la promotion du 14 juillet 2023, est modifié comme suit :

. le nom de Madame Sophie NICOD est supprimé de la liste des récipiendaires de la promotion du 14 juillet 2023.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Signé Marc GUILLAUME

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Préfecture de Police

75-2023-11-24-00011

Arrêté n° DOM 2023166 portant autorisation
pour l'exercice de l'activité de domiciliation
commerciale pour la société NAHUM
EXPERTISES

Arrêté n° DOM 2023166 du 24 NOVEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée, portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 22 alinéa 3 ;

VU la demande reçue le 15 novembre 2023, formulée par Monsieur William NAHUM, président de la société NAHUM EXPERTISES, n° identifiant 501 637 557 R.C.S. PARIS, en vue d'obtenir l'agrément préfectoral pour son siège social et établissement principal, sis 71 rue Saint Honoré – 75001 PARIS, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux

dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement principal ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 : La société NAHUM EXPERTISES, dont le siège social est situé 71 rue Saint Honoré – 75001 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son siège social et établissement principal, pour une durée de 6 ans, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Cette autorisation est accordée sous réserve de rester une activité commerciale à titre accessoire et de respecter l'indépendance, le statut et le code de déontologie de la profession d'expert-comptable.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04.

Article 3 : Le Directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04.
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-11-29-00012

Arrêté n° DOM 2023171 portant autorisation
pour l'exercice de l'activité de domiciliation
commerciale

Arrêté n° DOM 2023171 du 29 NOVEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté n° DOM2010089R1 du 11 décembre 2017, autorisant la société A ACAIRE, n° identifiant 302 387 071 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son établissement secondaire sis 2 passage Flourens – 75017 PARIS, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 20 novembre 2023, formulée par Monsieur Marc MOCKEL, gérant de la société susmentionnée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux

dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société A ACAIRE, dont le siège social est situé 27 bis rue de Wattignies – 26 ter rue Nicolai – 75012 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son établissement secondaire situé 2 passage Flourens – 75017 PARIS, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.

Article 3 :

Le Directeur des usagers et des Polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Marion CHAUDRET

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-11-23-00003

Liste des arrêtées à publier relatifs à l'installation
d'un système de vidéoprotection après avis de la
commission départementales de
vidéoprotection



Liste des arrêtées à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementales de vidéoprotection du 23 novembre 2023

Numéro de l'arrêté préfectoral	DECLARANT	QUALITE	Service (ou personne) auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Établissement	Adresse	Arrdt
20230087 BVS 75	Sabeur BEN MOUSSA	responsable technique	Monsieur Sabeur BEN MOUSSA, responsable technique Tél : 01 40 20 72 15	RENAISSANCE PARIS VENDÔME HÔTEL	<u>Périmètre vidéoprotégé</u> : 4 rue du Mont Thabor	75001
20231673 VS 75	Romuald GIROUARD	responsable sûreté sécurité France	Monsieur Mehdi RABHI, directeur de magasin Tel : 09 77 40 40 77	LOUIS VUITTON MALLETIER	<u>Périmètre vidéoprotégé</u> : 356 rue Saint-Honoré 2-4 place Vendôme	75001
20231049 VS 75		chargé de sécurité	chargé de sécurité 6 avenue de Provence 75009 PARIS tél : 09 69 36 17 17	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	25/27 rue des Pyramides	75001
20230490 VS 75	Stéphane JITIAUX	président du groupe SAS COJEAN	M. Stéphane JITIAUX président du groupe Cojean SAS 53 boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris. Tél : 0144262830	SAS COJEAN	26 avenue de l'Opéra	75001
20230777 VS 75	Davide Manuel DE GIGLIO	président	Jérémie BACH : 0674897305 Store Manager Adresse : 217 rue Saint-Honoré 75001 PARIS	VENICE RETAIL FRANCE SASU	217 rue Saint-Honoré	75001

20231741 VS 75	Nada BOUABDILLAH	cheffe de projet travaux	Valérie BEUVELOT, directrice des ressources humaines 101-109 rue Jean-Jaurès 92300 LEVALLOIS-PERRET tél : 07 60 59 48 70	LOUIS PION SA à l'enseigne LOUIS PION FORUM DES HALLES	centre commercial Westfield Forum des Halles 101 porte Berger	75001
20231471 VS 75	Minsoo CHO	directrice France	Minsoo CHO directrice France Tél: 0142778568	SOLID CORPORATION à l'enseigne WOORYOUNGMI	4 rue du Marché Saint-Honoré	75001
20231663 VS 75	Jérôme BERT	directeur financier	Josseran YOLE directeur du magasin Tél 06 69 97 75 45 Adresse 9 rue des Piliers 75001 Paris.	SARL PARIS OLS à l'enseigne LEVIS	9 rue des Piliers FORUM DES HALLES (niveau-3)	75001
20231843 VS 75	Véronique FUSILLIER	responsable maintenance	Madame Véronique FUSILLIER, responsable maintenance Tel : 06 45 44 08 30	CSP COSMECTICS à l'enseigne NYX	Centre commercial Forum des Halles – 101 rue Berger	75001
20231717 VS 75	Jacques DIVERSI	économiste de la construction	Christophe ORSINI inspecteur 43 rue Paul Meurice 75020 Paris	GENERALI REAL ESTATE	Périmètre vidéoprotégé : rue des Forges 100 rue Réaumur rue de Damiette rue du Nil	75002
20231612 VS 75	Tristan CLEMENCON	président	Tristan CLEMENCON président 103 rue Oberkampf 75011 PARIS Tél : 06 60 27 71 34	EAT SQUARE à l'enseigne LA BRIGADE	25 boulevard des Italiens	75002
20230842 VS 75	Jingdong LIU	président	Jingdong LIU président 8 rue Etienne Marcel 75002 PARIS Tél : 06 26 91 02 52	SAS DRINK'S STUDIO à l'enseigne L'ENGRENAGE	8 rue Etienne Marcel	75002
20231544 VS 75	Marc PIEDEFER	gérant	Monsieur Marc PIEDEFER, gérant Tel : 01 42 72 81 34	SARL DES FAUBOURGS à l'enseigne BIJOU	17 rue Daunou	75002

20231453 VS 75	Alexia SCHMOLL épouse BERREBY	présidente	Alexia SCHMOLL épouse BERREBY Présidente 47 rue du Caire 75002 PARIS Tél : 01 42 33 22 80	BOULANGERIE DU SENTIER	47 rue du Caire	75002
20231558 VS 75	Marion FROGER	directrice	Marion FROGER directrice 6 rue de Saintonge 75003 PARIS Tél : 01 87 58 08 08	SAS MUSES à l'enseigne HOTEL BOUDOIR DES MUSES	6 rue de Saintonge	75003
20231485 VS 75	Mélody LE BARBENCHON	directrice des ressources humaines	Sofian FODIL responsable sécurité 14-16 rue Marc Bloch tour oxygène 92116 CLICHY T2I/017899934	NATURALIA	84 rue Beaubourg	75003
20231604 VS 75	Stéphane CREEN	chargé de mission - gestionnaire des risques DILT	chef de l'agence de gestion DILT 2 place de l'Hôtel de Ville 75004 PARIS Tél : 01 42 76 63 58	MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	Hôtel d'Albret - 31 rue des Francs Bourgeois	75004
20231541 VS 75	Marc PIEDEFER	gérant	Marc PIEDEFER gérant 18 rue du Bourg Tibourg 75004 PARIS Tél : 01 42 72 81 34	SARL MAPABAR à l'enseigne LIZARD	18 rue du Bourg Tibourg	75004
20231651 VS 75	Quentin MAZARD	gérant	Quentin MAZARD Gérant. 14 rue de Rivoli 75004 Paris Tél : 0660954215.	LE BUCHERON à l'enseigne UNIQUENT	14 rue de Rivoli	75004
20231740 VS 75	Violette INT HOUT	gérante	Violette INT HOUT, gérante 7 rue Saint-Martin 75004 PARIS tél : 01 48 87 77 56	SARL RISTOURON à l'enseigne LE GRIZZLI	7 rue Saint-Martin	75004
20231686 VS 75	Xiongzong WANG	gérant	Monsieur Xiongzong WANG, gérant Tel : 06 26 35 23 45	TABAC DE LA NAVIGATION	3 boulevard Morland	75004

20231760 VS 75	Abdenour BOUSSAID	gérant	Monsieur Abdenour BOUSSAID, gérant Tel : 01 48 87 84 45	SAS DEMASOUR à l'enseigne BEAR BAR EL HOMBRE	15 rue de la Reynie	75004
20231910 VS 75	Arnaud DANIEL	directeur général	Monsieur Frédéric BALLIN, directeur d'exploitation Tel : 06 17 44 08 68	YACHTS DE PARIS	quai Henri IV	75004
20231594 VS 75	Emilie SULSKI	directrice	Emilie SULSKI directrice 71 boulevard Saint-Germain 75005 PARIS Tél : 01 53 10 70 80	RITM SAINT-GERMAIN	71 boulevard Saint-Germain	75005
20231446 VS 75	Quentin BENAULT	directeur gé néral	service juridique 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 20086	48 rue Mouffetard	75005
20221055 VS 75	Bruno LE MILBEAU	directeur sécurité	Bruno LE MILBEAU directeur sécurité Le Technopole 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 MEUDON-LA-FORET Tél : 01 70 19 18 07	RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM	13 boulevard Saint-Michel	75005
20231658 VS 75	Bastien HOHMANN	régisseur	Bastien HOHMANN régisseur 83 boulevard Montparnasse 75006 PARIS Tél : 01 45 44 14 85	UGC CINE CITE MONTPARNASSE	83 boulevard Montparnasse impasse Robiquet rue Montparnasse	75006
20231657 VS 75	Bastien HOHMANN	régisseur	Bastien HOHMANN, régisseur 103 boulevard du Montparnasse 75006 PARIS tél : 01 45 44 14 85	UGC CINÉ CITÉ ROTONDE	103 boulevard du Montparnasse	75006
20230038 VS 75	Irina COBILEANSCHI	directrice des opérations	Irina COBILEANSCHI, directrice des opérations 9 villa de Saxe 75007 PARIS tél : 01 47 83 86 90	HOTEL DE SAXE "HOTEL VILLA SAXE EIFFEL"	9 villa de Saxe	75007

20231567 VS 75	Nicolas BERHAULT	directeur achats-production	Nicolas BERHAULT directeur achats-production 189 rue d'Aubervilliers 75018 PARIS Tél : 06 19 92 46 25	CAVIAR PETROSSIAN SA	18 boulevard de la Tour Maubourg	75007
20210294 BVS 75	Mathilde PICAVALS	chargée de sûreté Europe	direction sécurité-sûreté 11 bis rue François 1er 75008 PARIS tél : 01 40 73 54 44	CHRISTIAN DIOR COUTURE	Le Bon Marché (femmes) 5 rue de Babylone	75007
20231532 VS 75	Ingrid HIGUERAS	chief financial officer	Ziver SADAY manager 70 rue des Saints-Pères 75007 PARIS Tél : 01 42 18 40 57	APM FRANCE SARL à l'enseigne APM MONACO	70 rue des Saints-Pères	75007
20081742 VSR 75	Denis DELIOT	responsable sécurité	Monsieur Denis DELIOT, responsable sécurité Tel : 01 40 62 52 44	SA AIR LIQUIDE	Périmètre vidéoprotégé 75 quai d'Orsay 6 rue Cognacq-Jay	75007
20231636 VS 75	Vincent BILLIARD	directeur général	Fernando DA COSTA DUARTE directeur adjoint de la sécurité et sûreté 10 place de la Concorde 75008 PARIS Tél : 01 44 75 15 00	C. HOTEL à l'enseigne HOTEL DE CRILLON	Périmètre vidéoprotégé : 10 place de la Concorde 2 au 6 rue Boissy d'Anglas	75008
20190297 VSR 75	Christophe PI	directeur général	Monsieur Christophe PI, directeur général Tel : 01 8 47 77 77	LE CLUB BARRIERE	Périmètre vidéoprotégé : 104 avenue des Champs-Élysées 2 rue Washington	75008
20230947 VS 75	Nancy BARDOT	directrice sécurité et prévention des incivilités	Nancy BARDOT, directrice sécurité et prévention des incivilités 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 4320 30 07	LA POSTE CARRE ENTREPRISE FAUBOURG SAINT-HONORE	164 rue du Faubourg Saint-Honoré	75008
20230489 VS 75	Stéphane JITIAUX	président du groupe SAS COJEAN	M. Stéphane JITIAUX président du groupe Cojean SAS 53 boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris. Tél : 0144262830	SAS COJEAN	27 avenue Hoche	75008

20231735 VS 75	Philippe LICHTENSZTEJN	gérant	Philippe LICHTENSZTEJN gérant 11 rue Jean Mermoz 75008 PARIS Tél : 06 88 27 36 39	SARL PAILET à l'enseigne L'EMPIRE DU 8EME	11 rue Jean Mermoz	75008
20231656 VS 75	Mathieu PREVOST	directeur général	Monsieur Mathieu PREVOST, directeur général Tel : 01 42 93 75 67	SARL EIFFEL SUFFREN à l'enseigne TOTTI	77 boulevard de Courcelles	75008
20231649 VS 75	Emmanuel SAVRE	directeur régional Ile-de-France	service clients 20 rue Hector Malot 75012 PARIS tél : 08 06 00 01 15	EFFIA STATIONNEMENT à l'enseigne FD ROOSEVELT CHAMPS-ELYSEES	45-47 avenue Franklin D. Roosevelt	75008
20221922 VS 75	Emmanuel SAVRE	directeur régional d'Ile-de-France	SERVICE CLIENTS EFFIA Tel : 08 06 00 01 15	EFFIA CONCESSIONS - PARKING ROME BATIGNOLLES	43bis boulevard des Batignolles	75008
20231534 VS 75	Emilie SULSKI	directrice	Madame Emilie SULSKI, directrice Tel : 01 55 74 74 60	RITM CHAMPS ELYSEES	76 avenue des Champs Elysées	75008
20231644 VS 75	Xiujuan ZHANG	gérant	M. . Xiujuan ZHANG Gérant 107 bld Haussmann 75009 Paris	SARL FRANCIS TAILLEUR	107 boulevard Haussmann	75008
20221059 VS 75	Bruno LE MILBEAU	directeur sécurité	Bruno LE MILBEAU directeur sécurité Le Technopole 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 MEUDON-LA-FORET Tél : 01 70 19 18 07	RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM	55 boulevard Haussmann	75008
20231823 VS 75	DILT	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre- paris@rescom4g.interieur.gou.fr	Sécurisation de la "Marche contre l'antisémitisme" du 11 novembre 2023 au 13 novembre 2023	2 place de la Concorde 126 rue de l'Université	75008 75007

20231559 VS 75	Vincent MOUQUET	responsable unique sûreté	PC sécurité 105 rue Saint-Lazare 75009 PARIS tél : 01 44 53 07 07 ou 01 44 53 07 05	SOCIETE DES CENTRES COMMERCIAUX dénommée PASSAGE DU HAVRE	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 109 rue Saint-Lazare	75009
20231660 VS 75	Martin AJDARI	directeur général adjoint	David TOUITOU responsable sécurité tél: 0140011620 adresse 120 rue de Lyon 75012	OPERA NATIONAL DE PARIS Opéra GARNIER	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> - 8 rue Scribe, - rue Auber - rue Halévy - place de l'Opéra - rue Gluck - place Daubigny	75009
20230971 VS 75	Jean-Yves GNATA	directeur technique et logistique	Monsieur Jean-Yves GNATA, Directeur Technique et Logistique Tel : 06 77 59 15 19	DROUOT ENCHERE	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 9 rue Drouot 6-6bis rue Rossini 10 bis-12 rue Chauchat	75009
20231742 VS 75	Esther DE LA FUENTE	directrice	Madame Esther DE LA FUENTE, directrice Tel : 0184740830	SAS ROYAL FROMENTIN	11 rue Fromentin	75009
20131708 VSR 75	Pierre-François SEMIDEI	gérant	Monsieur Pierre-François SEMIDEI, gérant Tel : 01 47 42 63 47	SAS HÔTEL GEORGE SAND	26 rue des Mathurins	75009
20231563 VS 75	Arnaud SAINT-JEAN	responsable sécurité-sûreté	direction sécurité-sûreté 11 bis rue François 1er 75008 PARIS tél : 01 40 73 54 44	CHRISTIAN DIOR COUTURE	Galleries Lafayette RDC 40 boulevard Haussmann	75009
20231761 VS 75	Jérôme TRMAL	directeur sûreté	Monsieur Jérôme TRMAL, directeur sûreté Tel : Tel : 01.70.63.77.77	SOCIETE CARTIER à l'enseigne BOUTIQUE DELVAUX	40 boulevard Haussmann – Galleries Lafayette	75009
20231655 VS 75	Camille ROCHARD	construction manager Europe	Monsieur Karim HALLESO, Responsable Maintenance Tel : 01 44 43 44 45	SAS PRET (FRANCE) à l'enseigne PRET A MANGER	34 rue Tronchet	75009
20221630 VS 75	Emmanuel SAVRE	directeur régional d'Ile-de-France	SERVICE CLIENTS EFFIA Tel : 08 06 00 01 15	EFFIA STATIONNEMENT - PARKING SAINT-LAZARE	29 rue de Londres	75009

20231535 VS 75	Ingrid HIGUERAS	chief financial officer	Ziver SADAY, manager 12 boulevard des Capucines 75009 PARIS tél : 01 45 22 43 58	APM FRANCE SARL à l'enseigne APM MONACO	12 boulevard des Capucines	75009
20231304 VS 75	Virginie REISS	directrice général	Yannick ROUVRAIS directeur département sécurité 22 rue Bergère 75009 PARIS tél : 01 55 78 24 15	PULL & BEAR	109 rue Saint-Lazare	75009
20231610 VS 75	Isabelle SALEM	responsable maintenance et services	Isabelle Salem responsable maintenance et services 320 rue Saint Honoré 75001 PARIS Tél : 06 47 98 72 16	HEMA	45 rue de la Chaussée d'Antin	75009
20231700 VS 75	Michel DERVYN	président	Michel DERVYN président 91 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS Tél : 01 40 36 07 09	SAS WHC à l'enseigne ALEXANDROM	48-52 boulevard Haussmann	75009
20231707 VS 75	Michel DERVYN	président	Monsieur Michel DERVYN, président Tel : 0142820709	SAS WHC à l'enseigne ALEXANDRE DE PARIS WELLNESS	40 boulevard Haussmann – Galeries Lafayette (Niv-1)	75009
20231791 VS 75	Céline CHUNG	présidente	Monsieur Billy PHAM, directeur général Tél : 06 17 46 48 85	BAO BAR à l'enseigne BLEU BAO	8 rue Saint-Lazare	75009
20231743 VS 75	DILT	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre-paris@rescom4g.interieur.gou.fr	Sécurisation du centre culturel Kurde du 06 novembre 2023 au 24 novembre 2023	16 rue d'Enghien	75010
20231743 VSR 75	DILT	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre-paris@rescom4g.interieur.gou.fr	Sécurisation du centre culturel Kurde du 24 novembre 2023 au 24 novembre 2028	16 rue d'Enghien	75010

20231715 VS 75	Stéphane LAMBERT	directeur des lignes TER Hauts-de-France	déléguée sûreté du TER Hauts-de-France 449 rue Willy Brandt 59777 EURALILLE tél : 07 77 70 27 30	SNCF ESPACE DE VENTE TER HAUTS-DE-FRANCE	Gare de Paris-Nord 14 rue de Dunkerque	75010
20190243 VSR 75	Jean Noel BARGUE	directeur du magasin	Jean Noel BARGUE directeur du magasin 24 rue de Dunkerque 75010 PARIS Tél : 01 53 32 85 30	MONOP'	24 rue de Dunkerque	75010
20211303 VS 75	Sergueï DUTKO	directeur général	Sergueï DUTKO directeur général 2 rue Monsieur le Prince 75006 PARIS Tél : 01 42 02 82 81	BREIZH CAFE CANAL SAINT-MARTIN	112 quai de Jemmapes	75010
20231603 VS 75	Danni CHENG	gérante	Madame Danni CHENG, gérante Tel : 06 51 59 98 89	LE MAYOL	37 rue du Faubourg Saint-Denis	75010
20231443 VS 75	Quentin JACQUEMIN	président de la société	Quentin JACQUEMIN président de la société 3 rue de Paradis 75010 PARIS Tél : 06 76 16 56 80	SAS CAFE ROUGE	3 rue de Paradis	75010
20231588 VS 75	Lydie POWELL-ROUSSIN	médecin	Madame Lydie POWELL-ROUSSIN, médecin Tel : 06 32 95 93 41	LYDIE POWELL-ROUSSIN	2 rue d'Enghien	75010
20231744 VS 75	DILT	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre-paris@rescom4g.interieur.gou.fr	Sécurisation de la manifestation pro-palestinienne du 03 novembre 2023 au 05 novembre 2023	247 boulevard Voltaire 11 place de la Nation	75011
20231680 VS 75	Jordan HADJEZ	gérant	André FALL superviseur magasin 28 route Diderot 92000 NANTERRE Tél : 01 46 95 13 22	M.S. LEDRU ROLLIN	94 avenue Ledru Rollin	75011
20231582 VS 75	Théophile POURRIAT	gérant	Monsieur Théophile POURRIAT, gérant Tel : 06 24 32 94 31	SEPTIME LA CAVE	1 rue Basfroi	75011

20231549 VS 75	Quentin BENAULT	responsable service sûreté	service juridique 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 22090	179 rue du Faubourg Saint-Antoine	75011
20181685 VSR 75	Christian GEYER	co-gérant	Christian GEYER, co-gérant 166 rue de la Roquette 75011 PARIS 03 88 02 02 33	GERSTAECKER à l'enseigne : LE GEANT DES BEAUX ARTS	166 rue de la Roquette	75011
20231816 VS 75	DILT	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dosti-bureau-ordre- paris@rescom4g.interieur.gou.fr	Sécurisation de la manifestation pro- palestinienne du 10 novembre 2023 au 12 novembre 2023	278 rue du Faubourg Saint-Antoine 11 place de la Nation	75011 75012
20231661 VS 75	Martin AJDARI	directeur général adjoint	David TOUITOU responsable sécurité tél: 0140011620 adresse 120 rue de Lyon 75012	OPERA NATIONAL DE PARIS Opéra Bastille	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 120 rue de Lyon 22 rue de Charenton	75012
20231638 VS 75	Bruno VIART	adhérent	Bruno VIART adhérent INTERMARCHÉ SA ELODIS 163 rue de Charenton 75012 PARIS	INTERMARCHÉ SA ELODIS	163 rue de Charenton	75012
20231724 VS 75	Laurent PONDRUEL	directeur d'exploitation	Laurent PONDRUEL, directeur d'exploitation place Louis Armand 75012 PARIS tél : 06 64 08 42 53	SSP PARIS à l'enseigne COTE SUSHI	Gare de Lyon - Hall 1 place Louis Armand	75012
20231706 VS 75	Laurent PONDRUEL	directeur d'exploitation	Laurent PONDRUEL directeur d'exploitation Gare de Lyon place Louis Armand 75012 PARIS Tél : 06 64 08 42 53	SSP PARIS à l'enseigne LITTLE FUXIA	gare de Lyon - place Louis Armand	75012
20231620 VS 75	Emmanuel SAVRE	directeur régional d'Ile-de-France	SERVICE CLIENTS EFFIA 20 rue HECTOR MALOT 75012 Paris Tél : 0806000115	EFFIA STATIONNEMENT à l'enseigne PARIS DM MERCURE	198 rue de Bercy	75012

20231623 VS 75	Emmanuel SAVRE	directeur régional d'Ile-de-France	SERVICE CLIENTS EFFIA Adresse 20 rue HECTOR MALOT 75012 Paris Tél : 0806000115	EFFIA STATIONNEMENT à l'enseigne PARIS DM MERCURE	210 rue de Bercy	75012
20231624 VS 75	Emmanuel SAVRE	directeur régional d'Ile-de-France	SERVICE CLIENTS EFFIA Tel : 08 06 00 01 15	EFFIA STATIONNEMENT - PARKING PARIS GARE DE LYON CHALON	rue de Chalon	75012
20211181 BVS 75	Thierry FLANDRE	directeur général	Luc HERVE, chef de centre port de Bercy Amont 75012 PARIS tél : 06 25 98 02 89	LAFARGE BÉTONS	port de Bercy amont	75012
20231834 VS 75	Natacha BOUCHAUDON	directrice	Madame Natacha BOUCHAUDON, directrice Tel : 01.53.44.79.79	UGC CINE CITE BERCY	Périmètre vidéoprotégé Cour Saint-Emilion Quai de Bercy Rue François Truffaut Rue des Pirogues-de-Bercy Passage de l'Yonne	75012
20231875 VS 75		Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre- paris@rescom4g.interieur.gou.fr	SECURISATION DE LA MANIFESTATION PRO- PALESTINIENNE DU 18 NOVEMBRE 2023	278 rue du Faubourg Saint-Antoine	75012
20231547 VS 75	Lionel GEAY	régisseur	Monsieur Lionel GEAY, régisseur Tel : 01 40 09 58 09	UGC CINE CITE LES GOBELINS	Périmètre vidéoprotégé : 66 avenue des Gobelins	75013
20181800 VSR 75	Jean-François PANIN	directeur général	Monsieur Jean-François PANIN, directeur général Tel : 06 73 04 98 09	CENTAURA à l'enseigne IMPERIAL CLUB	Périmètre vidéoprotégé 96-98 boulevard Masséna piétonne la Villa d'Este	75013
20231622 VS 75	Emmanuel SAVRE	directeur régional d'Ile-de-France	SERVICE CLIENTS EFFIA 20 rue HECTOR MALOT 75012 Paris Tél : 0806000115	EFFIA STATIONNEMENT - PARKING PARIS AUSTERLITZ GARE DEPOSE MINUTE	85 quai d'Austerlitz	75013

0131610 VSR 75	Bernard LAFORGE	gérant	Monsieur Bernard LAFORGE, gérant Tél : 06 99 20 75 29	SCI PASSAGE FOUBERT	2-4 de l'Abbé Georges Hénocque	75013
20180072 VSR 75		directeur de l'organisation, des moyens et de la sécurité	directeur de l'organisation, des moyens et de la sécurité 26 quai de la Rapée 75012 PARIS tél : 01 44 73 26 54	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE- FRANCE	286 boulevard Raspail	75014
20231675 VS 75	Steve HADJEZ	dirigeant	André FALL superviseur magasin 28 route Diderot 92000 NANTERRE Tél : 01 46 95 13 22	NATURALIA	10 rue Poincot	75014
20231822 VS 75	Hugo SANTROT	gérant	Hugo SANTROT Gérant 24 rue Daguerre 75014 PARIS Tél : 06 61 51 00 36	LE COMPTOIR DAGUERRE	24 rue Daguerre	75014
20212068 BVS 75	Benjamin MACHADO DA CRUZ	responsable sûreté	direction du magasin 129 rue d'Alésia 75014 PARIS tél : 01 45 43 04 36	MONOPRIX	129 rue d'Alésia	75014
20180787 VSR 75	David BIHANNIC	directeur des opérations	Madame Stéphanie ROULLAND directrice de région Tel: 01 42 81 40 05	YVES ROCHER FRANCE	40 avenue du général Leclerc	75014
20231467 VS 75	Jiankai CHEN	gérant	Jiankai CHEN gérant Tél: 0626735276	SNC CHEN ZENG à l'enseigne TABAC LE 7ème ART	84 rue Raymond Losserand	75014
20231561 VS 75	Bruno LE MILBEAU	directeur sécurité	Bruno LE MILBEAU directeur sécurité RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM à l'enseigne RCBT LE TECHNOPOLE 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 MEUDON-LA-FORET	RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM	24 avenue du Général Leclerc	75014
20231813 VS 75	Yann LE TUTOUR	gérant	Monsieur Yann LE TUTOUR, gérant Tel : 01 43 21 03 97	SARL 3Y à l'enseigne CAFE DU RENDEZ-VOUS	2 avenue du Général Leclerc	75014

20231639 VS 75	Benjamin POLLART	responsable maintenance et travaux	responsable maintenance et travaux 2 rue de Tileni 59650 VILLENEUVE D'ASCQ tél : 03 20 71 49 49	NOCIBE	centre commercial Gaîté-Montparnasse 60/80 avenue du Maine	75014
20231482 VS 75	Jérôme CHERPIN	vice-président	Madame Maryline DENNIEL, directrice technique Tel : 07.60.02.70.93	SHDM à l'enseigne PULLMAN PARIS MONTPARNASSE	Périmètre vidéoprotégé : 17-19 rue du Commandant Mouchotte 12, 12bis rue Vercingétorix Avenue du Maine Place de Catalogne	75015
20181473 VSR 75		direction de l'organisin des moyens et de la sécurité	DOMS Tel: 01 44 73 26 54	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE-FRANCE	116 rue de la Convention	75015
20231570 VS 75	Myriam NADER	responsable qualité	Benjamin HOLY directeur Tél: 0642593825	PARISDIF-LECLERC	67 bis rue de la Convention	75015
20231409 VS 75	Florian MAURICE	manager de direction	Florian MAURICE manager de direction Tel: 0140650760	MONOP'	128 avenue de Suffren	75015
20231317 VS 75	Salah Eddine TAOUFIK	président	Salah Eddine TAOUFIK Président tél : 0189165183 Adresse 4 rue Nocard 75015 Paris	RISTO 4	4 rue Nocard	75015
20231574 VS 75	Sébastien FAYET	directeur général France	Garcia GONZALEZ responsable boutique Centre commercial Beaugrenelle 75015 PARIS Tél : 01 45 75 85 14	LACOSTE FRANCE	Centre commercial Beaugrenelle	75015

20231662 VS 75	Jérôme BERT	directeur financier	Vanessa SAINT MARS directrice du magasin Tél 07 77 14 75 16 Adresse 2 rue Linois BEAUGRENELLE - 75015 PARIS.	SARL PARIS OLS à l'enseigne LEVIS	2 rue Linois - BEAUGRENELLE	75015
20190330 VSR 75	Marc AILONINO	directeur des systèmes d'information	SERVICE INFORMATIQUE Tel : 01 48 87 71 20	RAND DIFFUSION à l'enseigne BALABOOSTE	326 rue de Vaugirard	75015
20231593 VS 75	Emilie SULSKI	directrice	Emilie SULSKI directrice 62 avenue de la Motte-Picquet 75015 PARIS Tél : 01 53 58 38 00	RITM LA MOTTE-PICQUET	62 avenue de la Motte-Picquet	75015
20231579 VS 75	Arnaud DANIEL	directeur général	Monsieur Frédéric BALLIN, directeur d'exploitation Tel : 06 17 44 08 68	YACHTS DE PARIS	Port de Javel Haut	75015
20230862 VS 75	Michel MITIEUS	gérant	Laurent DOUMBIOTIS directeur 386 rue de Vaugirard 75015 PARIS Tél : 01 45 32 47 28	DUPONT VERSAILLES	386 rue de Vaugirard	75015
20230936 VS 75	Benjamin POLLART	responsable maintenance et travaux	responsable maintenance et travaux 2 rue de Tileni 59650 VILLENEUVE D'ASCQ tél : 03 20 71 49 49	NOCIBE	350 rue de Vaugirard	75015
20171827 VSR 75		direction de l'organisin des moyens et de la sécurité	DOMS Tel: 01 44 73 26 54	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE- FRANCE	87 avenue Raymond Poincaré	75016
20231514 VS 75		La direction de l'Organisation, des Moyens et de la Sécurité	26 quai de la Rapée 75012 PARIS tél : 01 44 73 26 54	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE- FRANCE	39 avenue Mozart	75016
20190097 VSR 75	Azam NAVILA	directeur	Azam NAVILA directeur 7 rue de Boulainvilliers 75016 PARIS Tél : 01 53 92 26 10	MONOP'	7 rue de Boulainvilliers	75016

20230862 VS 75	Serguei DUTKO	directeur général	Serguei DUTKO directeur général 4 impasse des Carrières 75016 PARIS Tél : 01 42 02 82 81	BREIZH CAFE PASSY	4 impasse des Carrières	75016
20231736 VS 75	Ciro ROSA	président	Ciro ROSA président 15 rue Violet 75015 PARIS Tél : 06 50 36 22 17	MAISONMOZZA MOZART SAS à l'enseigne LA MAISON DE LA MOZZARELLA	24 avenue Mozart	75016
20231546 VS 75	Charles CRAVIOLINI	directeur	Monsieur Charles CRAVIOLINI, directeur Tel : 01 42 88 77 86	AKASAKA	9 rue Nicolo	75016
20231626 VS 75	Antoine MORAND DE JOUFFREY	gérant	Antoine MORAND DE JOUFFREY Tél : 01 47 77 02 72 Adresse : 8 rue du Colonel de Rochebrune 92500 Rueil Malmaison	SE3D	9 rue Géricault	75016
20231627 VS 75	Antoine MORAND DE JOUFFREY	gérant	Antoine MORAND DE JOUFFREY Tél : 01 47 77 02 72 Adresse : 8 rue du Colonel de Rochebrune 92500 Rueil Malmaison	SE3D	65 rue de la Tour	75016
20231533 VS 75	Ingrid HIGUERAS	chief financial officer	Ziver SADAY, manager 65 avenue Victor Hugo 75016 PARIS tél : 01 45 33 52 77	APM FRANCE SARL à l'enseigne APM MONACO	65 avenue Victor Hugo	75016
20231540 VS 75	Emilie SULSKI	directrice	Madame Emilie SULSKI, directrice Tel : 01 55 74 74 60	RITM LA FONTAINE	56 rue Jean de la Fontaine	75016
20231583 VS 75	Dima HAIDAR	médecin	Madame Dima HAIDAR, médecin Tel : 06 82 41 24 30	DIMA HAIDAR	5 rue Antoine Arnauld	75016

20231790 VS 75	Anne BAYLAC-MARTRES	secrétaire générale	Marie-Cécile FOREST directrice 43 avenue de Villiers 75017 PARIS Tél : 01 83 62 56 17	MUSEE NATIONAL JEAN-JACQUES HENER	43 avenue de Villiers	75017
20231548 VS 75	Thomas DA COSTA	directeur	Monsieur Thomas DA COSTA, directeur Tel : 06 61 90 85 06	SHEPI à l'enseigne AC HÔTEL PARIS PORTE MAILLOT	6 rue Gustave Charpentier	75017
20231572 VS 75	Yohan GERBOUT	gérant	Monsieur Yohan GERBOUT, gérant Tel : 06 03 70 83 89	NORYNE	31 rue Guillaume Tell	75017
20231665 VS 75	Nicolas CHAMARET	gérant	Nicolas CHAMARET gérant Tél:0145745374 11 rue Pierre Demours 75017 PARIS	BOUCHERIE DEMOURS	11 rue Pierre Demours	75017
20231596 VS 75	Emilie SULSKI	directrice	Madame Emilie SULSKI, directrice Tel : 01 55 74 74 60	RITM TERNES	71 avenue des Ternes	75017
20231738 VS 75	Ilane ATTIA	président	Secrétariat 46 rue du Faubourg du Temple 75011 PARIS 06 64 94 42 03	DECOPLUS PARQUETS	100 avenue des Ternes	75017
20231862 VS 75	Albert HADJEZ	gérant	Monsieur Frédéric ANDRE, superviseur magasin Tel : 01 56 68 85 50	MAILLODIS	2 place de la Porte Maillot	75017

20191283 BVSr 75	François D'AIGREMONT	Curé	Mme Elodie SOUELA secrétaire 174 rue Championnet 75018 PARIS Tél : 0153066539	PAROISSE SAINTE GENEVIEVE DES GRANDES CARRIERES	174 rue Championnet	75018
20231560 VS 75	Xavier FERRON	directeur	Direction 68 boulevard Barbès 75018 PARIS Tél : 01 42 51 06 20	CSF CARREFOUR à l'enseigne CARREFOUR MARKET	Périmètre vidéoprotégé 68, boulevard Barbès 82, rue Doudeauville	75018
20181899 VSR 75	Oumaima AGOURAM	directeur du magasin	Oumaima AGOURAM directeur du magasin 28 rue des Abbesses 75018 PARIS Tél : 01 87 89 72 42	MONOP' à l'enseigne MONOP'BEAUTY	28 rue des Abbesses	75018
20231568 VS 75	Aurélien DE MEAUX	président	Maxime GARCIA chef technical officer 104 rue Richelieu 75002 PARIS Tél:0189720027	ELECTRA	163 rue des Poissonniers	75018
20231491 VS 75	Quentin BENAULT	responsable service sûreté	service juridique 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 21453	69 rue Ordener	75018
20231774 VS 75	Jérôme BART	responsable régional	Monsieur Jérôme BART, responsable régional Tel : 07 60 51 38 67	FITNESS PARK	16 rue Capron	75018
20180870 VSR 75	Patrice DELBOURG	directeur	Patrice DELBOURG, directeur 57-63 avenue Jean-Jaurès 75019 PARIS tél : 01 40 03 08 66	SAS SHELV à l'enseigne IBIS BUDGET PARIS LA VILLETTE	57-63 avenue Jean-Jaurès	75019
20231860 VS 75		Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre- paris@rescom4g.interieur.gou.fr	Sécurisation des abords du bassin d'Aubervilliers du 15 novembre 2023 au 15 février 2024	6 rue Emile Reynaud	75019
20231666 VS 75	Jordan HADJEZ	dirigeant	Jordan HADJEZ dirigeant 34 rue Bagnolet 75020 PARIS Tél : 01 46 95 13 22	BAGNOLET NATURE à l'enseigne NATURALIA	34 rue Bagnolet	75020

20231573 VS 75	Régis QUENTIN	directeur général	Monsieur Régis QUENTIN, directeur général Tel : 01 40 31 91 82	SA DAVOUT 20 à l'enseigne INTERMARCHE EXPRESS	225 boulevard Davout	75020
20231556 VS 75	Nicolas TSANG	co-gérant	Nicolas TSANG co-gérant 2 place Martin Nadaud 75020 PARIS Tél : 01 46 36 82 35	SARL NICOLSON à l'enseigne CAFE MARTIN	2 place Martin Nadaud	75020
20231577 VS 75	Quentin BENAULT	responsable service sûreté	service juridique 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 20471	6 rue Noël Ballay	75020
20231739 VS 75	Jérémy SEBAG	directeur général	Monsieur Jérémy SEBAG, directeur général Tél : 06 63 72 19 50	SEL URG HPMC	224 rue de Belleville	75020
20231903 VS 75	Quentin BENAULT	responsable service sûreté	service juridique Tel : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY - CONSIGNE N° 22153	132 rue d'Avron	75020

Le chef du bureau des polices administratives spéciales

Jean-Paul BERLAN

Préfecture de Police

75-2023-11-29-00011

Arrêté n° DOM 2023170 portant autorisation
pour l'exercice de l'activité de domiciliation
commerciale

Arrêté n° DOM 2023170 du 29 NOVEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté n° DOM2010089R1 du 11 décembre 2017, autorisant la société A ACAIRE, n° identifiant 302 387 071 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son établissement secondaire sis 26 rue Georges Sand – 75016 PARIS, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 20 novembre 2023, formulée par Monsieur Marc MOCKEL, gérant de la société susmentionnée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société A ACAIRE, dont le siège social est situé 27 bis rue de Wattignies – 26 ter rue Nicolaï – 75012 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son établissement secondaire situé 26 rue Georges Sand – 75012 PARIS, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.

Article 3 :

Le Directeur des usagers et des Polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Marion CHAUDRET

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-11-24-00010

Arrêté n° DOM 2023165 du 24 NOVEMBRE 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023165 du 24 NOVEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée, portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 22 alinéa 3 ;

VU la demande reçue le 14 novembre 2023, formulée par Monsieur Julien ZARKA, gérant de la société ZETA EXPERTISE, n° identifiant 801 557 026 R.C.S. PARIS, en vue d'obtenir l'agrément préfectoral pour son siège social et établissement principal, sis 1-3 rue de la Durance – 75012 PARIS, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement principal ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ZETA EXPERTISE, dont le siège social est situé 1-3 rue de la Durance – 75012 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son siège social et établissement principal, pour une durée de 6 ans, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Cette autorisation est accordée sous réserve de rester une activité commerciale à titre accessoire et de respecter l'indépendance, le statut et le code de déontologie de la profession d'expert-comptable.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04.

Article 3 : Le Directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04.
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-11-29-00010

Arrêté n° DOM 2023169 portant autorisation
pour l'exercice de l'activité de domiciliation
commerciale

Arrêté n° DOM 2023169 du 29 NOVEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté n° DOM 2010089R1 du 11 décembre 2017 , autorisant la société A ACAIRE, n° identifiant 302 387 071 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son siège social et établissement principal sis 27 bis rue de Wattignies – 26 ter rue Nicolaï – 75012 PARIS, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 20 novembre 2023, formulée par Monsieur Marc MOCKEL, gérant de la société susmentionnée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son siège social et établissement principal, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement principal;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives;

A R R Ê T E

Article 1 :

La société A ACAIRE, dont le siège social est situé 27 bis rue de Wattignies – 26 ter rue Nicolaï – 75012 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale, dans les locaux de son siège social et établissement principal, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.

Article 3 :

Le Directeur des usagers et des Polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Marion CHAUDRET

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-12-06-00007

Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1230 du 6
décembre 2023 Portant habilitation dans le
domaine funéraire

**Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1230
du 6 décembre 2023
Portant habilitation dans le domaine funéraire**

Le Préfet de Police

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, R.2223-56 et R.2223-62 ;

VU la demande d'habilitation formulée le 19 décembre 2022 et complétée en dernier lieu le 29 novembre 2023 par M. Pascal CATON, Président de la société « POMPES FUNÈBRES CATON » située 17 bis, boulevard Alexandre Martin à Orléans (45) pour l'établissement « POMPES FUNÈBRE CATON » situé 166 rue de la Convention à Paris 15^{ème} ;

VU les pièces présentées à l'appui de cette demande ;

SUR proposition du Directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R E T E

Article 1^{er}

L'établissement **POMPES FUNÈBRES CATON**

166, rue de la Convention– 75015 PARIS ;

Exploité par M. Pascal CATON est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

Article 2

Les activités suivantes seront exercées en sous-traitance, sous réserve de la validité de l'habilitation funéraire des sous-traitants :

Activités	Sociétés	Adresse	N° habilitation
-Transport des corps avant et après mise en bière	ABYDOS TRANSPORT FUNERAIRES	99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 Paris	23-75-0402
-Soins de conservation	ABYDOS HYGIENE FUNERAIRE	99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 Paris	21-75-221
-Fourniture des corbillards ; -Fourniture de personnel, et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.	GR FUNERAIRE	13, rue Parmentier 94450 Limeil-Brévannes	18-94-0136

Article 3

Le numéro de l'habilitation est **23-75-0582**

Article 4

Conformément à l'article R.2223-62 du code susmentionné, cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours cités en annexe 1.

Article 6

L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 7

Le Directeur des usagers et des polices administratives de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Pour le préfet de Police et par délégation,
Signé
L'Adjointe à la Sous-Directrice des Polices
Sanitaires, Environnementales et de Sécurité
Laurence GIREL

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° DUPA-2023-1230

du 6 décembre 2023

Voies et Délais de recours

1 - Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification :

- de saisir d'un **recours gracieux**
le Préfet de Police à l'adresse suivante :
1, bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04
- de former un **recours hiérarchique**
auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer à l'adresse suivante :
Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques
Place Beauvau – 75008 PARIS
- de saisir d'un **recours contentieux**
le Tribunal administratif de Paris à l'adresse suivante :
7, rue de Jouy - 75181 PARIS CEDEX 04

Les **recours gracieux et hiérarchique** doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester **la légalité** de la présente décision. Il doit être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'avez pas de réponse à **vos recours gracieux et/ou hiérarchique** dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

2 - En cas de rejet (implicite ou écrit) du recours gracieux et/ou hiérarchique, vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application des dispositions du présent arrêté.

Préfecture de Police

75-2023-12-06-00008

Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1435 du 6
décembre 2023 Portant habilitation dans le
domaine funéraire

**Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1435
du 6 décembre 2023
Portant habilitation dans le domaine funéraire**

Le Préfet de Police

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, R.2223-56 et R.2223-62 ;

Vu la demande d'habilitation formulée le 19 décembre 2022 et complétée en dernier lieu le 29 novembre 2023 par M. Pascal CATON, Président de la société « POMPES FUNÈBRES CATON » située 17 bis, boulevard Alexandre Martin à Orléans (45) pour l'établissement « POMPES FUNÈBRE CATON » situé 136 rue de la Tombe Issoire à Paris 14^{ème} ;

VU les pièces présentées à l'appui de cette demande ;

SUR proposition du Directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R E T E

Article 1^{er}

L'établissement **POMPES FUNÈBRES CATON**

136, rue de la Tombe Issoire – 75014 PARIS ;

Exploité par M. Pascal CATON est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

Article 2

Les activités suivantes seront exercées en sous-traitance, sous réserve de la validité de l'habilitation funéraire des sous-traitants :

Activités	Sociétés	Adresse	N° habilitation
-Transport des corps avant et après mise en bière	ABYDOS TRANSPORT FUNERAIRES	99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 Paris	23-75-0402
-Soins de conservation	ABYDOS HYGIENE FUNERAIRE	99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 Paris	21-75-221
-Fourniture des corbillards ; -Fourniture de personnel, et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.	GR FUNERAIRE	13, rue Parmentier 94450 Limeil-Brevannes	18-94-0136

Article 3

Le numéro de l'habilitation est **23-75-0581**

Article 4

Conformément à l'article R.2223-62 du code susmentionné, cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours cités en annexe 1.

Article 6

L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 7

Le Directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Pour le préfet de Police
et par délégation,

Signé

L'Adjointe à la Sous-Directrice des Polices
Sanitaires, Environnementales et de Sécurité
Laurence GIREL

Annexe à l'arrêté préfectoral n° DUPA-2023-1435

du 6 décembre 2023

Voies et Délais de recours

1 - Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification :

- de saisir d'un **recours gracieux**
le Préfet de Police à l'adresse suivante :
1, bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04
- de former un **recours hiérarchique**
auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer à l'adresse suivante :
Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques
Place Beauvau – 75008 PARIS
- de saisir d'un **recours contentieux**
le Tribunal administratif de Paris à l'adresse suivante :
7, rue de Jouy - 75181 PARIS CEDEX 04

Les **recours gracieux et hiérarchique** doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester **la légalité** de la présente décision. Il doit être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'avez pas de réponse à **votre recours gracieux et/ou hiérarchique** dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

2 - En cas de rejet (implicite ou écrit) du recours gracieux et/ou hiérarchique, vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application des dispositions du présent arrêté.

Préfecture de Police

75-2023-12-07-00006

Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1436
du 7 décembre 2023 portant renouvellement
d habilitation dans le domaine funéraire

**Arrêté préfectoral n°DUPA-2023-1436
du 7 décembre 2023
Portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire**

Le Préfet de Police

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, L.2223-47, R.2223-56 et R.2223-62 ;

VU l'arrêté DTPP 2017-1111 du 26 septembre 2017, portant renouvellement d'habilitation n° 17-75-0266 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de la société « **FÉLIX EGGS ET FILS S.A** » pour l'établissement « **F. EGGS ET FILS S.A** » situé route de la Gemmi 81- 3960 SIERRE (SUISSE) ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 22 juin 2023 et complétée en dernier lieu le 23 novembre 2023 par **Mme Sarah EGGS SPANO** directrice de la société susmentionnée ;

VU les pièces présentées à l'appui de cette demande ;

SUR proposition du Directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R E T E

Article 1^{er}

L'établissement **F. EGGS ET FILS S.A**

Route de la Gemmi 81- 3960 SIERRE (SUISSE) ;

Exploité par Mme Sarah EGGS SPANO est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- **Transport des corps avant et après mise en bière au moyen du véhicule immatriculé n° VD 380 396,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**

Article 2

Le numéro de l'habilitation est **23-75-0266**

Article 3

Conformément à l'article R.2223-62 du code susmentionné, cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours cités en annexe.

Article 6

Le Directeur des usagers et des polices administratives de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Pour le préfet de Police et par délégation,

Signé

L'Adjointe à la Sous-Directrice des Polices
Sanitaires, Environnementales et de Sécurité
Laurence GIREL

Annexe à l'arrêté préfectoral n° DUPA-2023-1436

du 7 décembre 2023

Voies et Délais de recours

1 - Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification :

- de saisir d'un **recours gracieux**
le préfet de Police à l'adresse suivante :
1, bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04
- de former un **recours hiérarchique**
auprès du ministre de l'Intérieur et des outre-mer à l'adresse suivante :
Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques
Place Beauvau – 75008 PARIS
- de saisir d'un **recours contentieux**
le Tribunal administratif de Paris à l'adresse suivante :
7, rue de Jouy - 75181 PARIS CEDEX 04

Les **recours gracieux et hiérarchique** doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester la **légalité** de la présente décision. Il doit être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'avez pas de réponse à **vos recours gracieux et/ou hiérarchique** dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

2 - En cas de rejet (implicite ou écrit) du recours gracieux et/ou hiérarchique, vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application des dispositions du présent arrêté.